Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve - CS 30002 - 62452 - BAPAUME CEDEX

Délibération 2020-136 du 3 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le mardi 3 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean Jacques COTTEL, Président du Conseil de Communauté, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 27 octobre 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés: Mmes C. DUMORTIER, C. MEGRET, D. TABARY, I. GUISE,

Mm A. DHAMEC, J. MAURER, J. PALISSE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, L. MUCHEMBLED, Ch. LAGNIEZ, D. LEDRU, D. BIZART, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, E. NAWROCKI, G. TRANNIN, D. DHOUAILLY, M. POUILLAUDE, J. BONNAY, J.L. DESCAMPS, R. VANCAENEGHEM, D. BEDU, Ch. DAMBRINE, A.M. LECAT.

Objet : Budget Principal - Budget Supplémentaire 2020.

La séance ouverte, Monsieur le Président donne lecture au Conseil de Communauté des résultats du compte administratif 2019 concernant le budget principal de l'intercommunalité :

Excédent de Fonctionnement : 2 407 837,19 €
Excédent d'Investissement : 639 771,00 €
Restes à Réaliser Dépenses : 2 356 970,00 €
Restes à Réaliser Recettes : 1 170 000,00 €
Besoin de financement : 547 199,00 €.

Monsieur le Président présente le projet de budget supplémentaire établi au titre de l'exercice 2020 pour le budget principal qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 2 176 638,00 € et en section d'investissement à la somme de 3 558 970,00 € en tenant compte d'une affectation du compte de résultats à hauteur de 547 199,00 € et de la reprise des restes à réaliser arrêté au 31 décembre 2019.

Monsieur le Président propose notamment d'inscrire en section d'investissement les crédits nécessaires à la réalisation de la première tranche de travaux pour lutter contre l'érosion et le ruissellement sur le bassin versant de l'Hirondelle (opération 21).

Monsieur le Président précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'aides de la part de l'Agence de Bassin et de la part du Conseil Départemental du Pas de Calais. Les dossiers de demandes seront prochainement établis une fois les études complètement finalisées.

Monsieur le Président évoque également l'inscription de crédits à l'opération 10 pour permettre le déplacement des Jardins de Cocagne confiés en exploitation à l'Association Le Coin Familial et lancer les études nécessaires au projet de maison médicale.

Des crédits sont également inscrits au titre des voiries communautaires (opération 22) pour permettre le financement de la tranche 3 de confortement des voiries communautaires, au titre de l'opération 23 — Musée pour les travaux de remplacement du chauffage et au titre de l'opération 24 pour des travaux de chauffage (remplacement des radiateurs électriques) au multi accueil de Bapaume.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention (M. M. LALISSE) :

- d'approuver la proposition de budget supplémentaire établi au titre de l'exercice 2020 pour le budget principal.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Certifié et rendu exécutoire par affichage et transmission en Préfecture.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

Le Président,

Jean-Jacques COTTE

2020-136 du 03/11/2020

Budget Principal - BS 2020.